

Conseil municipal

Séance publique du Mardi 28 mars 2017

Présents

Jean Pierre Pastre - Anne Cabrié - Patrice Castillon - Eliane Galtier - Guy Sabarthès - Irène Prioton -
Christine Cabantous - Angel Brigido - Guy Sabarthes - Pauline Berdeil

Ordre du jour

1. Taux d'imposition
2. Vote des budgets 2017 : budget Général, budget service de l'eau, budget CCAS
3. Informations
4. Demande subvention Patrimoine et voirie 2017
5. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction des permis de construire
6. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction technique des SPANC
7. Contrat de traitement des boues de station d'épuration de Félines
8. Contrat avec le SAS SACPA (assistance et contrôle du peuplement animal)
9. Convention assistance technique assainissement
10. Utilisation du Multisports : gestion des plannings, réservation, éclairage
11. Convention Pocaï

Préambule du Maire

Le Vote du budget va se tenir dans une situation politique complexe à la veille de l'élection présidentielle. Cette élection aura une influence sur l'organisation du territoire, notamment le primat ou l'affaiblissement de la commune.

Notre projet politique est dans la dernière phase de sa mise en œuvre du point de vue des investissements : transformer le village en mettant en place un centre de village avec des équipements modernes et nécessaires depuis la place de la mairie jusqu'au terrain de pétanque, tout cela accompagné d'une vie culturelle et associative active et soutenue.

Le budget n'est qu'une concrétisation financière d'un projet politique avec des équilibres maîtrisés et un vote des taux sans augmentation.

1. Taux d'imposition

Taux proposés à l'identique de l'an passé, pas d'augmentation

Taxes	Bases	Taux Votes	Produits
Taxes d'habitation	575 900	12,34%	71 066 €
Taxe Foncière Bâti	392 082	17,37%	68 959 €
Taxe foncière non bâti	29 089	87,95%	25 593 €
Total			165 618 €

2. Vote des budgets 2017

Budget principal 2017 : Fonctionnement Recettes 566 736 € + résultat reporté 146 399 € d'excédent
Dépenses 713 135 €

Investissement : Dépenses 313 490 € + Restes à réaliser de 2016 222 807 € + Solde reporté 75 909 € = 612 206 €
Recettes 367 206 € + Restes à réaliser de 2016 : 230 000 € = 597 206 €

Projet de l'esplanade reporté à cette année, subventions accordées, mis en œuvre et bientôt terminé.

Total : 1 310 341 €

Budget de l'eau 2016 : Exploitation : dépenses de 137 290 € - Recettes : 94 384 € + résultat reporté de 42 906 €
= 137 290 €

Investissement : dépenses 225 135 € - Recettes 198 034 € + solde investissement reporté 13 456 € = 225 135 €

Afin de percevoir les subventions octroyées par les différents partenaires (133 000 €), le projet de viticolonne est prévu dans le budget d'investissement mais elle ne sera réalisée qu'en 2018 avec un autofinancement municipal de 30 000 €.

Budget du CCAS 2017 : dépenses de 8176 € et 4000 € de recettes + excédent reporté 4176€ soit 8176 €

Voté à l'unanimité des participants

3. Informations

- Le remplacement des chéneaux de la mairie et de plusieurs tuiles a fait l'objet d'une dépense imprévue mais réalisé par la subvention Patrimoine et Voirie du Département de 2017.

- Réfection routes départementales : Route de Brama et Route de Carcassonne

- Fibre optique : Orange et Département interviendront sur la fibre optique jusqu' à la rue de la Sardière, déjà en place.
Renforcement de tous les réseaux électriques Route de Camplong, Route de St Pons et Route de Béziers jusqu'au lotissement La Régus. Tout cela sans coût pour la commune dans le cadre de notre convention avec Hérault Energies.

4. Demande subvention Patrimoine et voirie 2017

Demande de 16 000 € en anticipation sur la subvention 2017.

Voté à l'unanimité des participants

5. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction des permis de construire

Avec la loi de décentralisation, la DDTM (Etat) n'instruit plus les Permis de construire, la Communauté de Communes transfère l'instruction à la Communauté de Communes SUD Hérault qui a déjà un organisme instructeur qui deviendra notre prestataire pour ce service. Le Maire de la commune reste le décisionnaire. Le coût sera d'environ 250 € par permis de construire, nous ne répercuterons pas ce tarif sur les demandeurs de PC.

Voté à l'unanimité des participants

6. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction technique des SPANC

Service public Assainissement non collectif

Transfert de la compétence de l'assainissement non collectif à la SAUR

Voté à l'unanimité des participants

7. Contrat de traitement des boues de station d'épuration de Félines

15 tonnes de boues annuelles sont relevées par un organisme COMPOST ENVIRONNEMENT de Latour sur Orb, avant la fusion de la Communauté de communes c'était LE Minervois qui prenait en charge et nous refacturait, à présent il faut que la mairie passe elle-même cette convention (4 103 €)

Voté à l'unanimité des participants

8. Contrat avec le SAS SACPA (assistance et contrôle du peuplement animal)

Idem, suite à la fusion, nous passons une convention avec l'organisme SACPA pour la capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux. 518 ht

Voté à l'unanimité des participants

9. Convention assistance technique assainissement

Convention avec le SATESE pour contrôles de la station d'épuration. 451 €

Voté à l'unanimité des participants

10. Délibération éclairage public

Remplacement d'ampoules, armoires horloges, investissement commune 5000 € -
(17 643 de subventions Hérault énergies et 5 881€ autofinancement commune)

Voté à l'unanimité des participants

11. Utilisation du Multisports : gestion des plannings, réservation, éclairage

Les travaux de l'esplanade seront bientôt terminés. Le multisport sera monté ultérieurement avec un appel aux jeunes collégiens, lycéens, ou futurs usagers pour venir participer au montage. Un éclairage central est prévu avec un mât qui s'éteindra automatiquement le soir à 23h.

12. Convention Pocaï

Carrière de marbre exploitée par une société Italienne, il n'extrait plus depuis 3 ans mais nous avons négocié un dédommagement en plus de la location : 10 000 € (5000 € de location et 5000 € de non extraction)

Voté à l'unanimité des participants

« Séance clôturée à 21h51, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures des présents